



Québec, le 12 février 2019

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/18-223

Madame,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès visant à obtenir les documents suivants :

- Copie d'un document renfermant les informations méthodologiques (guide de méthodologie) ayant mené à la projection des effectifs étudiants universitaires présentée dans le document « Politique québécoise de financement des universités », en page 38 et dans la série de tableaux en format PDF produits par la Direction des indicateurs et des statistiques du Ministère.

Vous trouverez ci-joint le document pouvant répondre à votre demande. Il est important de préciser que le document a été produit en 2014 et qu'il est susceptible de faire l'objet de modifications prochainement.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Ingrid Barakatt
IB/JC/jr

p. j. 2

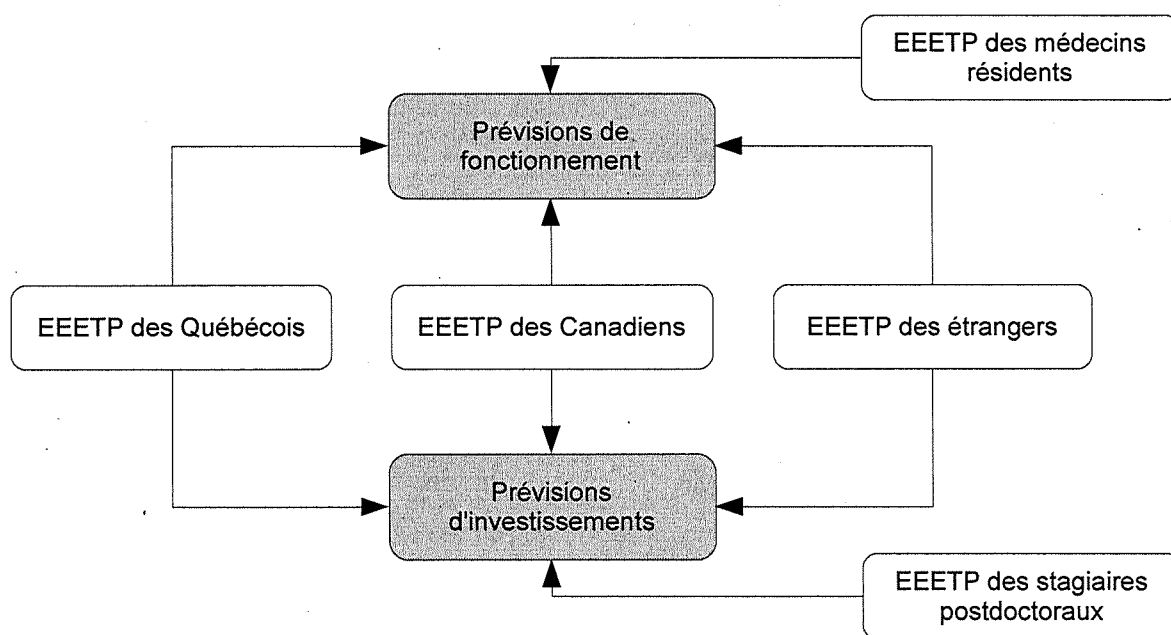
Méthodologie

Prévisions universitaires : effectif étudiant en équivalence au temps plein

Chaque année, des prévisions de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP¹) sont produites.

Cinq catégories d'effectif font l'objet de prévisions, chacune avec sa méthode et ses hypothèses propres. Ces catégories (indiquées en blanc dans le schéma suivant) sont ensuite regroupées pour former les prévisions de *fonctionnement* et les prévisions d'*investissement*. Ces deux regroupements répondent aux exigences des unités administratives du Ministère chargées de la planification budgétaire et de la planification immobilière du réseau universitaire. D'autres utilisateurs pourraient regrouper différemment les catégories.

Schéma 1 : Les cinq catégories de l'effectif universitaire



¹ Une unité EEETP est la charge normale d'études établie pour une personne fréquentant une université à temps plein au cours d'une année universitaire. Cette charge équivaut à 30 unités de cours par année.

Les prévisions de 2011-2012 à 2025-2026 serviront d'exemple tout au long de la description de la méthodologie. Chacune des cinq catégories de l'EEETP est prévue, d'abord au niveau provincial, ensuite pour chacune des universités du Québec.

Les prévisions sont basées sur le principe méthodologique « si la tendance se maintient ». Elles reposent donc sur les tendances observées dans les dernières années. Elles supposent que les contextes juridique, administratif et même socio-économique ne connaîtront aucun changement significatif dans le futur.

1. Le calcul de l'EEETP : les exclusions

Tous les étudiants universitaires ne sont pas nécessairement inclus dans le calcul de l'EEETP. Un étudiant peut être partiellement exclu, c'est-à-dire que seulement l'un ou l'autre de ses programmes d'études est retenu. L'étudiant peut être totalement exclu, c'est-à-dire qu'aucun programme n'est pris en compte. Enfin, il est également possible que, pour un programme d'études particulier, seules certaines activités soient considérées.

Le calcul de l'EEETP aux fins de financement ne s'applique pas dans les cas suivants :

- Les *auditeurs*. Comme ces personnes ne cherchent pas à obtenir d'*unités* pour leurs activités et qu'elles ne sont pas soumises à des examens, le Ministère considère ces activités comme un *service à la collectivité*.
- Les activités dites *autofinancées*. Les étudiants paient la totalité des coûts de leur programme d'études ou de leurs activités.
- Les activités suivies à l'extérieur du Québec.
- Les étudiants étrangers de statut *libre*. Depuis le trimestre d'été 2004, ils sont exclus en vertu d'ententes de mobilité².

2. Le concept de provenance

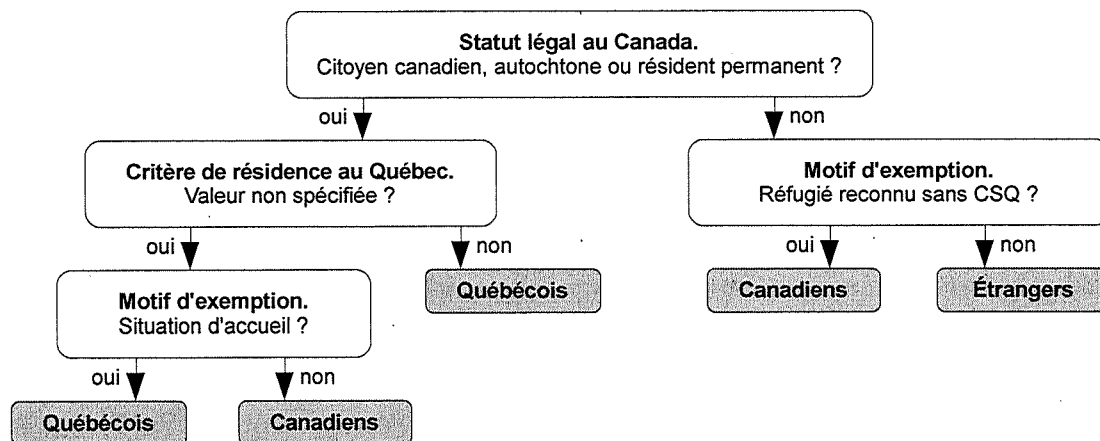
Les étudiants universitaires sont *Québécois*, *Canadiens* (hors Québec) ou *Étrangers*. Auparavant, ce concept de *provenance* était articulé autour de concepts géographiques. À partir des prévisions réalisées en 2011, la provenance est surtout un concept juridique. Trois variables (présentes dans le système GDEU) permettent de déterminer la provenance d'un étudiant :

- Le *statut légal au Canada*. On distingue les *citoyens canadiens*, les *autochtones* et les *résidents permanents* du reste des autres cas.

² Voir le *Guide de la collecte* des données sur l'effectif universitaire (GDEU) pour plus de renseignements sur ces ententes.

- Le *critère de résidence au Québec*. On distingue les étudiants qui ont un quelconque critère de résidence des cas où la valeur est *non spécifiée*.
- Le *motif d'exemption prioritaire de l'organisme déclaré*. Cette variable est prise en compte dans quelques cas, comme on peut le voir dans le schéma suivant.

Schéma 2 : L'algorithme pour déterminer la provenance d'un étudiant universitaire



Le schéma 2 montre par quel processus un étudiant fréquentant une université québécoise est classé par provenance. Ce classement est celui utilisé ailleurs au Ministère³. Dans le reste du document, nous utiliserons l'appellation *Canadiens* sans souligner chaque fois qu'il s'agit des Canadiens hors Québec.

3. Prévisions des Québécois

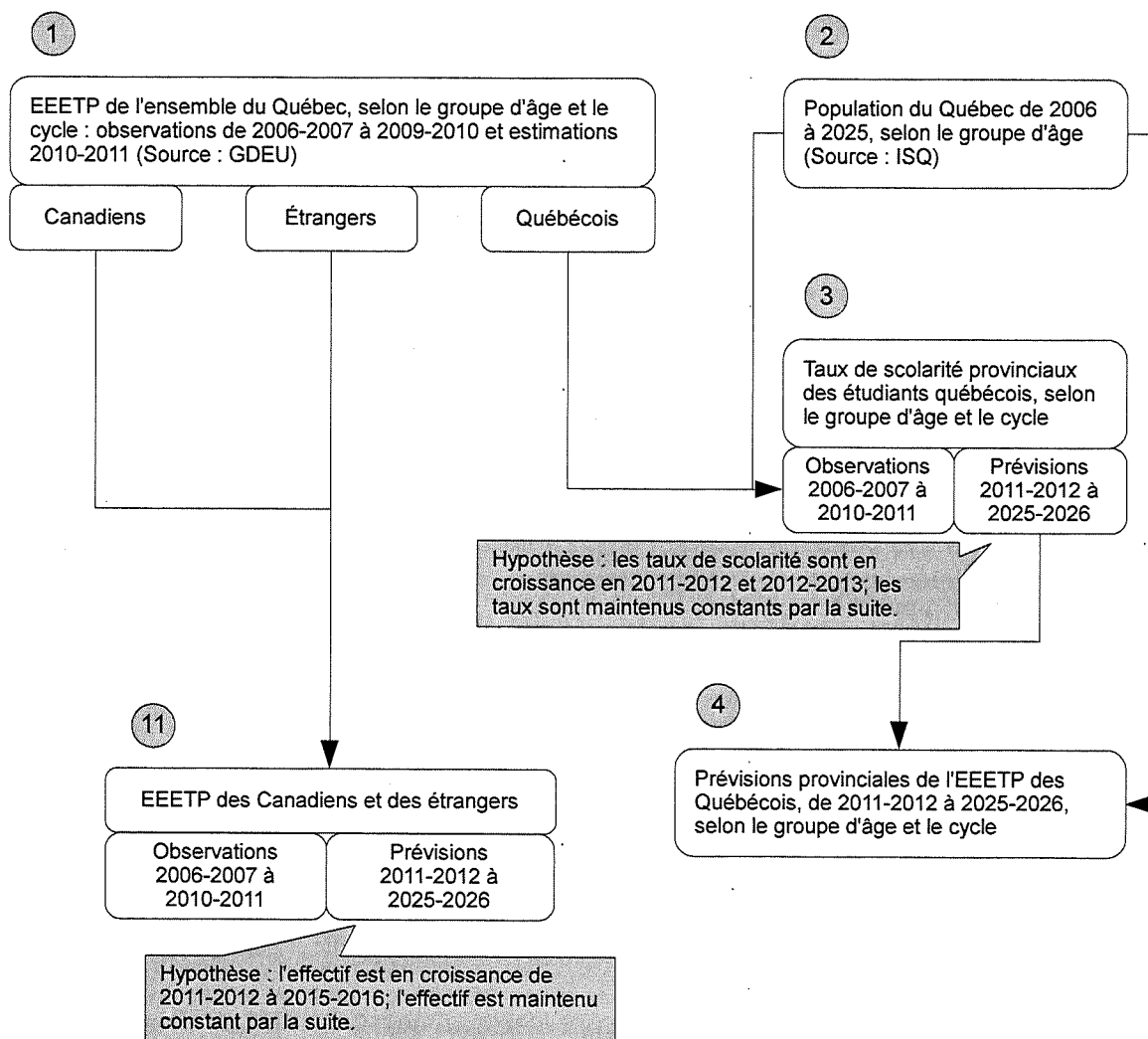
a) Prévisions du total provincial

Le schéma 3 montre les différentes étapes du processus de calcul de l'effectif universitaire (en EEETP). Les numéros dans les cercles jaunes font référence aux numéros des étapes. Dans cette section, nous nous pencherons sur le cas des *Québécois*. Les *Canadiens* et les *Étrangers* seront traités à la section 4.

Dans un premier temps, les prévisions des Québécois sont faites pour l'ensemble provincial (toutes les universités). Ensuite seulement, les prévisions seront raffinées par université.

³ Ainsi, nos statistiques et prévisions sont en accord avec les données de financement telles qu'elles sont utilisées par le MESRS.

Schéma 3 : Les étapes des prévisions provinciales



Étape 1 – EEETP total des Québécois

L'EEETP recensé au MESRS est ventilé par cycles d'études⁴ et groupes d'âge⁵. Les 20-24 ans du premier cycle seront utilisés dans les tableaux suivants pour montrer les étapes de la méthodologie.

Tableau A : EEETP des Québécois au 1^{er} cycle

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
20-24 ans	81 743	82 216	82 939	85 203	87 182

⁴ Premier, deuxième et troisième cycles, médecins résidents et post doctorats.

⁵ 17 ans, 18-19 ans, 20-24 ans, 25-29 ans, 30-34 ans, 35-39 ans, 40-44 ans, 45-59 ans, 60 ans et plus.

Étape 2 – Perspectives démographiques du Québec, de 2005 à 2024, selon l'âge

Les prévisions de la population de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ)⁶ sont ventilées par région administrative et par âge (mais la ventilation selon le sexe n'est pas utilisée).

Tableau B : Population du Québec

	2006	2007	2008	2009	...	2024
20-24 ans	498 247	489 640	485 564	485 048	...	435 352

Étape 3 – Taux de scolarité provinciaux

Les taux de scolarité observés sont obtenus en divisant l'EEETP des Québécois (étape 1) par la population de la province (étape 2). Les taux se calculent selon l'année, le groupe d'âge et le cycle.

Tableau C : Taux provinciaux de scolarité observés au 1^{er} cycle (en %)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
20-24 ans	16,41	16,79	17,08	17,57	17,74

Les taux observés permettent de calculer une croissance des taux de scolarité.

Tableau D : Variation annuelle des taux au 1^{er} cycle

	Croissance des taux observés				Moyenne pondérée
	2006 à 2007	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	
20-24 ans	0,39	0,29	0,48	0,17	0,31

Une moyenne pondérée⁷ est calculée pour la croissance des taux. Le tableau D montre qu'une croissance de 0,31 % a été retenue pour les Québécois de 20 à 24 ans au premier cycle. Cette croissance sera appliquée pendant deux années de prévisions; les taux de scolarité seront ensuite stabilisés pour le reste de la période de prévisions.

Par exemple, le taux de scolarité pour les Québécois de 20 à 24 ans au premier cycle est de 17,74 % en 2010-2011 (tableau C). Le taux prévu pour 2011-2012 est donc de 18,05 % ($17,74 + 0,31$). Le taux de 2012-2013 est de 18,36 % ($18,05 + 0,31$).

Hypothèse : la croissance moyenne des taux de scolarité est maintenue pendant deux années de prévisions; les taux de scolarité sont ensuite maintenus stables.

Les choix retenus à cette étape déterminent l'évolution future de l'EEETP des Québécois.

⁶ Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*, édition 2009.

⁷ Il s'agit d'une moyenne où les taux récents sont relativement plus importants que les anciens taux.

Étape 4 – Prévisions de l'EEETP des Québécois

En appliquant les taux de scolarité prévus (étape 3) à la population québécoise (étape 2), l'EEETP des Québécois est automatiquement obtenu, selon le groupe d'âge et le cycle.

Pour l'EEETP des Québécois du premier cycle, du groupe d'âge X pour l'année t :

$$EEETP_{X^t} = POP_{X^t} \times TAUX_{X^t}$$

Tableau E : Prévisions de l'EEETP des Québécois au 1^{er} cycle

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	...	2025-2026
20-24 ans	90 772	94 944	96 876	...	79 960

b) Prévisions par université

Dans cette section, les Québécois de 20-24 ans du premier cycle serviront toujours d'exemple, plus précisément ceux fréquentant l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et dont la région administrative de résidence à la fin du secondaire était la Montérégie (RA 16).

Les prévisions par université s'appuient bien entendu sur les données observées de l'EEETP propres à chaque université, mais également sur l'évolution de la population dans la ou les régions administratives qui alimentent cette université.

Hypothèse : l'attraction qu'exerce une université sur la population d'une région demeure constante durant toute la période de prévisions, selon le groupe d'âge et le cycle.

Étape 5 – EEETP par région d'origine

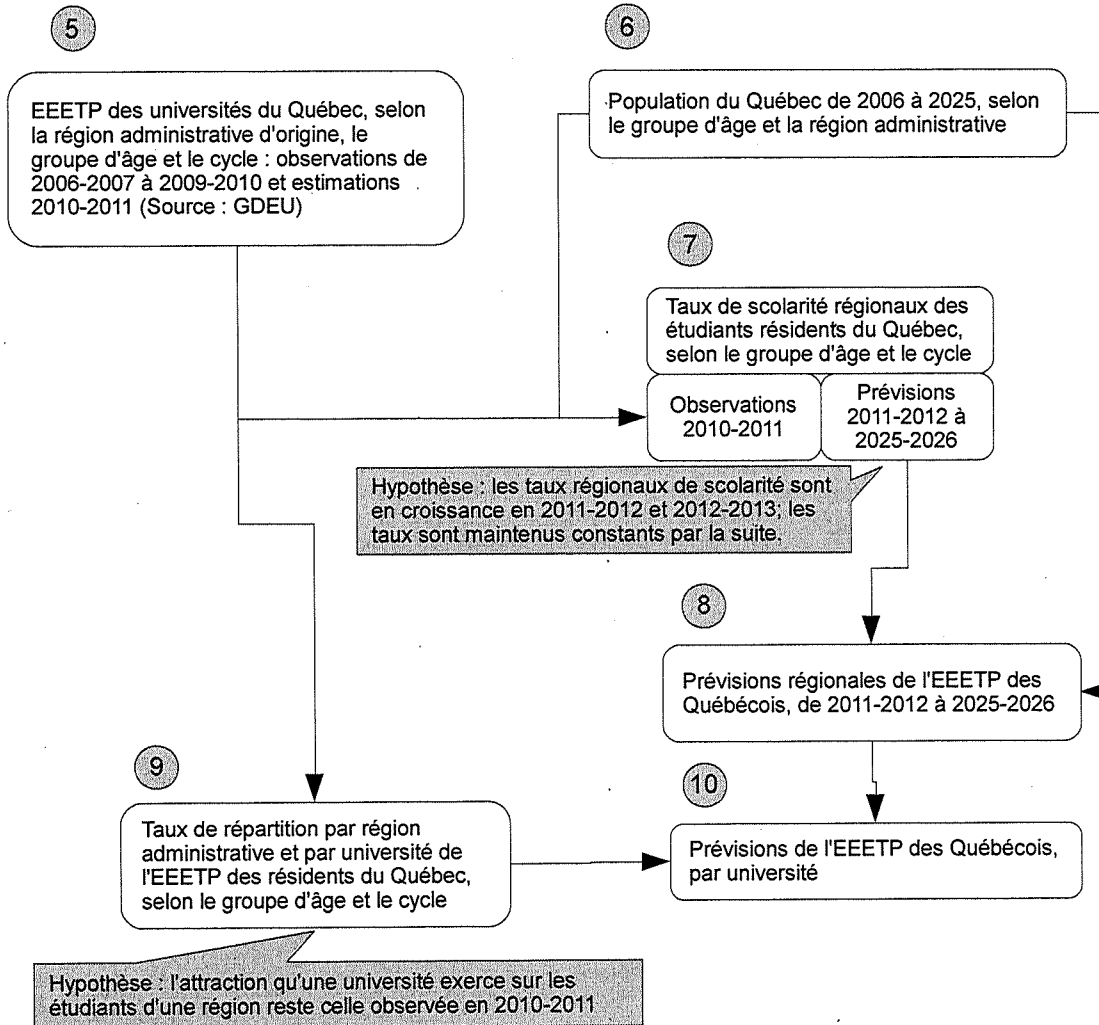
Les étudiants sont répartis selon la région administrative de résidence au moment de leur dernière présence au secondaire (dans le système scolaire québécois). Le lieu de résidence au moment des études collégiales n'est pas retenu, car plusieurs étudiants changent déjà de région de résidence pour entreprendre leurs études collégiales. Seule la région de résidence à la fin du secondaire peut être considérée comme la *région d'origine* des étudiants inscrits à l'université.

En plus des 17 régions administratives officielles du Québec, une région *indéterminée* a été créée pour tenir compte des étudiants universitaires québécois dont on ne peut déterminer la région de résidence au moment de leurs études secondaires. C'est notamment le cas pour les étudiants qui ont fait leur secondaire à l'extérieur du Québec.

Tableau F : EEETP en provenance de la Montérégie au 1^{er} cycle (toutes universités)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
20-24 ans	15 000	14 867	15 031	15 526	16 086

Schéma 4 : Les étapes des prévisions par université



Étape 6 – Population par région administrative

Les prévisions de la population de l'ISQ sont ici ventilées par région administrative.

Tableau G : Population de la région de la Montérégie

	2006	2007	2008	2009	...	2024
20-24 ans	83 561	82 473	82 642	84 053	...	77 789

Étape 7 – Taux de scolarité régionaux

Les taux de scolarité régionaux sont obtenus en divisant l'EEETP en provenance d'une région d'origine (étape 5) par la population de cette région administrative (étape 6). Les taux se calculent selon l'année d'observation, le groupe d'âge et le cycle.

Tableau H : Taux de scolarité au 1^{er} cycle en Montérégie (en %)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
20-24 ans	17,95	18,03	18,19	18,47	18,53

Les taux observés permettent de calculer une croissance des taux de scolarité.

Tableau I : Variation annuelle des taux au 1^{er} cycle (en %)

	Croissance des taux observés				Moyenne pondérée
	2006 à 2007	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	
20-24 ans	0,08	0,16	0,28	0,05	0,15

D'une façon identique à celle décrite à l'étape 3 (pour l'ensemble de la province), une moyenne pondérée est calculée pour la croissance des taux de scolarité de chaque région administrative. Le tableau I montre qu'une croissance de 0,15 % a été retenue pour les Québécois de 20 à 24 ans originaires de la Montérégie. Cette croissance sera appliquée pendant deux années de prévisions; les taux de scolarité seront ensuite bloqués pour le reste de la période de prévision.

Par exemple, le taux de scolarité pour les Québécois (originaires de la Montérégie) de 20 à 24 ans au premier cycle est de 18,53 % en 2010-2011 (tableau H). Le taux prévu pour 2011-2012 est donc de 18,67 % (18,53 + 0,15). Le taux de 2012-2013 est de 18,82 % (18,67 + 0,15).

Étape 8 – Prévisions régionales des Québécois

Le calcul des prévisions de l'EEETP de chaque région d'origine est établi selon le cycle, le groupe d'âge et l'année (voir étape 4) :

$$EEETP_x^t[RA16] = POP_x^t[RA16] \times TAUX_x^t[RA16]$$

Tableau J : Prévisions de l'EEETP originaire de la Montérégie (1^{er} cycle)

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	...	2025-2026
20-24 ans	16 808	17 573	18 037	...	14 677

Étape 9 – Taux de répartition par université

L'attraction qu'une université exerce sur l'effectif originaire d'une région administrative se calcule en divisant le nombre d'étudiants qui fréquentent une université (UQAM) parmi les étudiants provenant d'une région (Montérégie). En d'autres mots, cela permet d'établir la répartition de l'EEETP prévu (originaire d'une région administrative) selon les différentes universités québécoises. Par exemple, parmi tous les étudiants originaires de la Montérégie qui sont dans une université québécoise (au 1^{er} cycle), 22,02 % fréquentaient l'UQAM en 2009-2010.

Tableau K : Proportion de l'EEETP au 1^{er} cycle de l'UQAM en provenance de la Montérégie par rapport à l'ensemble des étudiants dont la région d'origine est la Montérégie (en %)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
20-24 ans	23,62	22,95	22,92	22,02

Le taux de 2009-2010 est gardé identique pour toute la période de prévisions en vertu de l'hypothèse que l'attraction qu'exerce une université sur la population d'une région demeure constante durant toute la période de prévisions, selon le groupe d'âge et le cycle.

Une innovation a été introduite dans les prévisions réalisées en 2011 pour faire face à une nouvelle réalité : des universités ouvrent des campus parfois éloignés (d'un point de vue géographique) du campus principal. Par exemple, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) a un important campus situé à Lévis. Or, il est certain que le campus de Lévis recrutera ses étudiants dans la grande région de Québec dans une plus grande proportion que le campus de Rimouski. L'introduction, en 2008-2009, du *lieu d'enseignement* dans GDEU permet de faire des prévisions qui distinguent les deux réalités de Lévis et de Rimouski.

- Le *campus de Lévis* est séparé du reste de l'*Université du Québec à Rimouski*.
- Le *campus de Longueuil* est séparé du reste de l'*Université de Sherbrooke*.
- Le *campus de Saint-Jérôme* est séparé du reste de l'*Université du Québec en Outaouais*.

La plupart des universités font l'objet de prévisions normales, qui ignorent les lieux d'enseignement distincts. Pour les trois universités citées ici, les prévisions sont faites au niveau des campus éloignés (ex. Lévis) et au niveau des autres lieux d'enseignement. Il n'y a pas de prévision qui soit faite formellement pour l'UQAR, par exemple : les données de l'UQAR résultent de la sommation de ses deux parties, soit le *campus de Lévis* et le *reste de l'UQAR*.

Étape 10 – Prévisions des Québécois par université

En appliquant les taux de répartition prévus (étape 9) à la population étudiante originaire de la Montérégie (étape 8), l'EEETP des étudiants de l'UQAM en provenance de la Montérégie est automatiquement obtenu, selon le groupe d'âge et le cycle.

Tableau L : Prévisions de l'EEETP au 1^{er} cycle à l'UQAM en provenance de la Montérégie

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	...	2025-2026
20-24 ans	3 543	3 702	3 870	...	3 232

Ce procédé est repris pour chacune des régions administratives du Québec. La sommation de ces résultats régionaux permet d'obtenir la prévision d'EEETP des Québécois pour l'UQAM.

Tableau M : Prévisions de l'EEETP au 1^{er} cycle à l'UQAM

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	...	2025-2026
20-24 ans	11 374	11 928	12 536	...	10 814

4. Prévisions des Canadiens et des étrangers

a) Prévisions du total provincial

Contrairement aux prévisions des étudiants québécois, les prévisions des étudiants canadiens et étrangers ne disposent pas de bassins démographiques sur lesquels asseoir leurs calculs. Ces prévisions sont plutôt basées sur les tendances de croissance de l'effectif observée au cours des dernières années. Le mode de calcul des prévisions de l'EEETP des Canadiens est le même que celui des prévisions de l'EEETP des étrangers. Les taux de croissance évoluent durant les cinq premières années des prévisions, soit de 2011-2012 à 2015-2016. Pour les années ultérieures, l'EEETP calculé pour 2015-2016 est maintenu constant.

Étape 11 – EEETP total des Canadiens et des étrangers

Les données des cinq dernières années d'observation sont considérées pour l'étude des variations annuelles.

Tableau N : EEETP des Canadiens et des étrangers au 1^{er} cycle

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Canadiens	5 664	5 431	5 525	5 421	5 498
Étrangers	5 052	5 185	6 285	6 844	7 174

Étape 12 – Taux de croissance

Les taux de croissance annuelle observés permettent d'obtenir un taux de croissance retenu aux fins des prévisions.

Tableau O : Taux de croissance annuelle de l'EEETP des Canadiens et des étrangers au 1^{er} cycle (en %)

	Taux de croissance de l'EEETP				Croissance retenue
	2006 à 2007	2007 à 2008	2008 à 2009	2009 à 2010	
Canadiens	-0,04	0,02	-0,02	0,01	0,00
Étrangers	0,03	0,21	0,09	0,05	0,09

Étape 13 – Prévisions de l'EEETP des Canadiens et des étrangers

En appliquant le taux de croissance retenu (étape 12) à l'EEETP des étudiants canadiens et étrangers (étape 11), on obtient l'EEETP prévu de ces deux catégories d'étudiants selon le groupe d'âge et le cycle.

Tableau P : Prévisions de l'EEETP des Canadiens et des étrangers au 1^{er} cycle

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	...	2025-2026
Canadiens	5 496	5 492	5 490	5 489	5 487	...	5 487
Étrangers	7 826	8 540	8 929	9 336	9 546	...	9 546

Le taux de croissance retenu est appliqué durant deux années; la moitié de ce taux est ensuite appliquée pendant deux autres années; le quart du taux retenu est ensuite

appliqué pendant une année (2015-2016 dans notre exemple). Le taux est par la suite ramené à 0 : il n'y a donc plus aucune croissance, qu'elle soit négative ou positive. En d'autres termes, le nombre de l'EEETP est fixe pour le reste de la période de prévisions.

Par exemple, les 7 174 étrangers de 2010-2011 deviennent 7 826 en 2011-2012 ($7\,174 \times (100\% + 0,09\%)$). Les nombres continuent d'augmenter jusqu'en 2015-2016. Pour les Canadiens, les nombres restent presque fixes sur toute la période de prévision puisque le taux retenu est très proche de 0 %.

b) Prévisions par université

Étape 14 – EEETP des Canadiens et des étrangers par université

Dans cette section, les étudiants de 20 à 24 ans du premier cycle de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) servent toujours d'exemple. Les données d'observation s'arrêtent en 2009-2010.

Tableau Q : EEETP des Canadiens et des étrangers inscrits à l'UQAM

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Canadiens	94	64	55	57
Étrangers	1 086	1 137	1 250	1 272

Étape 15 – Taux de répartition par université

Chaque université attire un certain pourcentage de Canadiens et d'étrangers; le tableau R montre cette attraction de l'UQAM pendant les années d'observation. Le taux de répartition retenu est égal au taux observé de la dernière année.

Hypothèse : l'attraction qu'exerce une université sur l'EEETP des Canadiens ou des étrangers demeure constante durant toute la période de prévisions, selon le groupe d'âge et le cycle.

Tableau R : Répartition de l'EEETP au 1^{er} cycle de l'UQAM par rapport à l'ensemble des universités (en %)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Taux retenu
Canadiens	0,85	0,59	0,48	0,50	0,50
Étrangers	13,35	13,49	12,14	11,47	11,47

Pour la période de prévisions, l'UQAM attirera 0,50 % des étudiants canadiens présents dans l'ensemble des universités québécoises. L'UQAM attirera 11,47 % de tous les étudiants étrangers présents au Québec.

Étape 16 – Prévisions de l'EEETP des Canadiens et des étrangers par université

En appliquant le taux de répartition (étape 15) à l'EEETP prévu des Canadiens et des étrangers pour l'ensemble de la province (étape 13), on obtient les prévisions des Canadiens et des étrangers, répartis par université.

Tableau S : Prévisions de l'EEETP des Canadiens et des étrangers au 1^{er} cycle à l'UQAM

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Canadiens	59	60	61	62	63	64
Étrangers	1 312	1 431	1 562	1 635	1 712	1 752

Les nombres prévus demeurent constants après 2015-2016.

5. Prévisions des médecins résidents

a) Prévisions du total provincial

Étape 17 – Prévisions de l'EEETP des médecins résidents

La Direction de l'enseignement et de la recherche universitaire (DERU) du MESRS produit des estimations du nombre d'inscriptions. Il s'agit d'observations (de 2006-2007 à 2009-2010) ainsi que de prévisions (de 2010-2011 à 2015-2016). Il n'est plus question ici de groupes d'âge ou de provenance (Québécois, Canadiens ou étrangers).

Tableau T : Effectif des médecins résidents selon la DERU

	2006-2007	...	2009-2010	2010-2011	...	2014-2015
Médecins résidents	2 502	...	2 983	3 207	...	3 627

Cet effectif *brut* (en nombre d'individus) est ensuite transformé en EEETP en se basant sur les données d'observation : rapport entre les données de la DERU et l'EEETP retenu aux fins de financement.

Tableau U : EEETP des médecins résidents

	2006-2007	...	2009-2010	2010-2011	...	2014-2015
Médecins résidents	4 512	...	5 293	5 644	...	6 384

Les prévisions au-delà de 2014-2015 sont maintenues constantes.

b) Prévisions par université

Étape 18 – Prévisions de l'EEETP des médecins résidents par université

Dans cette section, les médecins résidents de l'Université de Sherbrooke serviront d'exemple.

Tableau V : EEETP des médecins résidents inscrits à l'Université de Sherbrooke

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Sherbrooke	734	762	833	894

Étape 19 – Taux de répartition par université

On calcule le pourcentage d'étudiants qui fréquentent une université par rapport à l'ensemble des médecins résidents du Québec. Le taux retenu est celui de la dernière année d'observation complète, soit 2009-2010.

Hypothèse : l'attraction qu'exerce une université sur l'EEETP des médecins résidents demeure constante durant toute la période de prévisions.

Tableau W : Répartition de l'EEETP des médecins résidents de l'Université de Sherbrooke par rapport à l'ensemble des universités (en %)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Sherbrooke	16,26	16,17	16,72	16,89

Étape 20 – Prévisions de l'EEETP des médecins résidents par université

En appliquant le taux de répartition (étape 19) à l'EEETP prévu des médecins résidents pour l'ensemble de la province (étape 17), on obtient les prévisions des médecins résidents, répartis par université.

Tableau X : Prévisions de l'EEETP des médecins résidents de l'Université de Sherbrooke

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2014-2015
Sherbrooke	953	990	1 027	1 050	1 078	1 078

Les prévisions au-delà de 2014-2015 sont maintenues constantes.

6. Stagiaires postdoctoraux

a) Prévisions du total provincial

Les prévisions des stagiaires postdoctoraux ne disposent pas de bassins démographiques sur lesquels asseoir leurs calculs. Ces prévisions sont plutôt basées sur les tendances de croissance de l'effectif observée au cours des dernières années. Il n'est plus question ici de groupes d'âge ou de provenance (Québécois, Canadiens ou étrangers).

Étape 21 – EEETP des stagiaires postdoctoraux

Les données de quatre années d'observation sont considérées pour l'étude des variations annuelles.

Tableau Y : EEETP des stagiaires postdoctoraux

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Stagiaires postdoctoraux	1 598	1 778	1 977	2 138

Étape 22 – Taux de croissance

Les taux de croissance annuelle observés permettent d'obtenir un taux de croissance retenu aux fins des prévisions.

Tableau Z : Taux de croissance annuelle de l'EEETP des stagiaires postdoctoraux (en %)

	Taux de croissance de l'EEETP			Moyenne pondérée
	2006 à 2007	2007 à 2008	2008 à 2009	
Stagiaires postdoctoraux	11,27	11,19	8,14	9,68

Le taux retenu est une moyenne pondérée des taux observés.

Étape 23 – Prévisions de l'EEETP des stagiaires postdoctoraux

Le taux de croissance retenu est appliqué pour les trois premières années de prévisions. Par la suite, le nombre de l'EEETP est maintenu constant.

Tableau AA : Prévisions de l'EEETP des stagiaires postdoctoraux

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Stagiaires postdoctoraux	2 345	2 572	2 821	2 821

Par exemple, les 2 138 stagiaires de 2009-2010 deviennent 2 345 en 2010-2011 ($2\,138 \times (100\% + 9,68\%)$).

b) Prévisions par université

Étape 24 – EEETP des stagiaires postdoctoraux par université

Dans cette section, les stagiaires postdoctoraux de l'UQAM serviront d'exemple.

Tableau AB : EEETP des stagiaires postdoctoraux inscrits à l'UQAM

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
UQAM	119	126	135	151

Étape 25 – Taux de répartition par université

On calcule le pourcentage d'étudiants qui fréquentent une université par rapport à l'ensemble des stagiaires postdoctoraux du Québec. Le taux retenu est celui de la dernière année d'observation complète, soit 2008-2009.

Hypothèse : l'attraction qu'exerce une université sur l'EEETP des stagiaires postdoctoraux demeure constante durant toute la période de prévisions.

Tableau AC : Proportion de l'EEETP de l'UQAM par rapport à l'ensemble des stagiaires postdoctoraux du Québec (en %)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
UQAM	7,44	7,11	6,83	7,05

Pour toute la période de prévisions, l'UQAM attirera 7,05 % des stagiaires postdoctoraux présents dans l'ensemble des universités québécoises.

Étape 26 – Prévisions de l'EEETP des stagiaires postdoctoraux par université

En appliquant le taux de répartition (étape 25) à l'EEETP prévu des stagiaires postdoctoraux pour l'ensemble de la province (étape 23), on obtient les prévisions des stagiaires postdoctoraux, répartis par université.

Tableau AD : Prévisions de l'EEETP des stagiaires postdoctoraux inscrits à l'UQAM

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
UQAM	165	181	199	199

Au terme de ces 26 étapes, l'ensemble des prévisions universitaires sont réalisées. Que ce soit au niveau provincial ou pour chacune des universités en particulier, les cinq catégories d'étudiants (voir le schéma 1 au début du document) sont couvertes :

- Québécois (par cycle);
- Canadiens (par cycle);
- étrangers (par cycle);
- médecins résidents;
- stagiaires postdoctoraux.

Les données produites pour les prévisions universitaires de l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP) peuvent par la suite être organisées en tableaux ou en graphiques pour convenir le mieux possible aux besoins particuliers de divers clients.

Août 2014

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).